

FR

FR

FR



COMMISSION DES COMMUNAUTÉS EUROPÉENNES

Bruxelles, le
C(2009) XXX final

DÉCISION DE LA COMMISSION

du

**relative au financement d'actions humanitaires sur le budget général des Communautés
européennes en Éthiopie
(ECHO/ETH/BUD/2009/01000)**

DÉCISION DE LA COMMISSION

du

relative au financement d'actions humanitaires sur le budget général des Communautés européennes en Éthiopie (ECHO/ETH/BUD/2009/01000)

LA COMMISSION DES COMMUNAUTÉS EUROPÉENNES,

vu le traité instituant la Communauté européenne,

vu le règlement (CE, EURATOM) n° 1257/96 du Conseil du 20 juin 1996 concernant l'aide humanitaire¹, et notamment son article 2 et son article 15, paragraphe 2,

considérant ce qui suit:

- (1) L'Éthiopie est régulièrement touchée par des catastrophes naturelles et/ou causées par l'homme qui affectent tout particulièrement les groupes les plus vulnérables de la population. La production alimentaire est extrêmement incertaine puisqu'elle dépend de la quantité et de la répartition des précipitations. Les principales causes qui déterminent les besoins humanitaires sont les sécheresses régulières, les inondations, les épidémies, les pénuries alimentaires périodiques et les conflits internes qui éclatent dans différentes régions du pays.
- (2) Afin d'atténuer le plus possible les souffrances endurées par les populations les plus vulnérables, il convient d'entreprendre une action multisectorielle pour fournir une aide humanitaire dans différents secteurs, tels que la santé, l'aide alimentaire, l'eau et l'assainissement, ainsi qu'une aide aux réfugiés et aux personnes déplacées à l'intérieur de leur pays (PDI).
- (3) Pour parvenir aux populations dans le besoin, l'aide humanitaire doit passer par des organisations non gouvernementales (ONG) ou des organisations internationales, y compris des agences des Nations unies. Par conséquent, la Commission européenne doit exécuter le budget en gestion centralisée directe ou en gestion conjointe.
- (4) D'après une évaluation de la situation humanitaire, il apparaît que la Communauté devrait financer des actions d'aide humanitaire pour une période de 15 mois.
- (5) Compte tenu du budget disponible, des contributions d'autres donateurs et de divers facteurs, il est estimé qu'un montant de 6 millions d'EUR provenant de la ligne budgétaire 23 02 01 du budget général des Communautés européennes sera nécessaire

¹ JO L 163 du 2.7.1996, p. 1.

pour fournir une assistance humanitaire à plus de 600 000 personnes. Les activités visées par la présente décision peuvent dès lors être financées en intégralité conformément à l'article 253 des modalités d'exécution du règlement financier.

- (6) La présente décision constitue une décision de financement au sens de l'article 75 du règlement financier (CE, Euratom) n° 1605/2002², de l'article 90 des modalités d'exécution du règlement financier établies par le règlement (CE, Euratom) n° 2342/2002³ et de l'article 15 des règles internes sur l'exécution du budget général des Communautés européennes⁴.
- (7) Conformément à l'article 17, paragraphe 3, du règlement (CE) n° 1257/96, le comité d'aide humanitaire a rendu un avis favorable le

DÉCIDE:

Article premier

1. Conformément aux objectifs et aux orientations générales de l'aide humanitaire, la Commission approuve, par la présente, l'attribution d'un montant total de six millions d'EUR au titre de la ligne 23 02 01 du budget général 2009 des Communautés européennes pour financer des opérations d'aide humanitaire en faveur des populations touchées par les conflits et exposées aux aléas climatiques et aux risques sanitaires en Éthiopie.
2. Conformément à l'article 2 du règlement (CE) n° 1257/96 du Conseil, les actions humanitaires prévues par la présente décision sont menées en vue d'atteindre l'objectif spécifique suivant:
 - soulager les souffrances humaines engendrées par des catastrophes naturelles et/ou des catastrophes causées par l'homme en fournissant une assistance humanitaire dans les secteurs de la santé, de l'aide alimentaire ainsi que de l'eau et de l'assainissement aux populations les plus vulnérables en Éthiopie, y compris les réfugiés et les personnes déplacées à l'intérieur de leur pays (PDI).

Un montant de 6 millions d'EUR est affecté à cet objectif spécifique.

Article 2

1. La durée de mise en œuvre de la présente décision s'étend sur une période maximale de 15 mois, débutant le 1^{er} avril 2009.
2. Les dépenses au titre de la présente décision sont admissibles à partir du 1^{er} avril 2009.

² JO L 248 du 16.9.2002, p. 1.

³ JO L 357 du 31.12.2002, p. 1.

⁴ Décision C/2008/773 de la Commission du 5.3.2008.

3. Si les actions envisagées dans la présente décision sont suspendues pour cause de force majeure ou en raison de circonstances comparables, la période de suspension n'est pas prise en compte dans le calcul de la durée de mise en œuvre de la décision.

Article 3

1. La Commission exécute le budget en gestion centralisée directe ou en gestion conjointe avec des organisations internationales.
2. Les actions bénéficiant d'un soutien au titre de la présente décision sont mises en œuvre:
 - soit par des organisations sans but lucratif qui satisfont aux critères d'admissibilité et d'aptitude énoncés à l'article 7 du règlement (CE) n° 1257/96 du Conseil,
 - soit par des organisations internationales.
3. Compte tenu des spécificités de l'aide humanitaire, de la nature des activités à entreprendre, des contraintes particulières liées à la situation géographique et du degré d'urgence, les activités visées dans la présente décision peuvent être financées en intégralité conformément à l'article 253 des modalités d'exécution du règlement financier.

Article 4

La présente décision prend effet à la date de son adoption.

Fait à Bruxelles, le

*Par la Commission
Membre de la Commission*



**Décision d'aide humanitaire
23 02 01**

Titre: **Aide humanitaire aux populations touchées par les conflits et exposées aux aléas climatiques et aux risques sanitaires en Éthiopie**

Lieu de l'opération: **Éthiopie**

Montant de la décision: **6 000 000 EUR**

Numéro de référence de la décision: **ECHO/ETH/BUD/2009/01000**

Pièces justificatives

1 – Justification, besoins et population cible

1.1. - Justification:

La République démocratique fédérale d'Éthiopie est la plus ancienne nation indépendante d'Afrique et l'un des pays les plus pauvres du monde. La population du pays est estimée à 81 000 000 d'habitants parmi lesquels près de 85 % vivent dans des zones rurales et seulement 15 % dans des zones urbaines. L'agriculture de subsistance est le principal moyen de survie en milieu rural et contribue à 46 % du PIB national. La production alimentaire est extrêmement incertaine puisqu'elle dépend de la quantité et de la répartition des précipitations. Les besoins humanitaires résultent avant tout des sécheresses régulières, des inondations, des épidémies, des pénuries alimentaires périodiques et des conflits internes secouent différentes régions du pays.

L'Éthiopie a été à maintes reprises gravement touchée par des chocs naturels liés à la sécheresse. La nature pluviale de son agriculture de subsistance et l'utilisation très limitée de technologies agricoles ont accru la vulnérabilité du pays aux catastrophes climatiques. Le niveau élevé de pauvreté qui caractérise une grande partie de la société a souvent affaibli la capacité d'adaptation des populations et contribué à une récurrence de plus en plus marquée des besoins humanitaires.

L'Éthiopie est le deuxième pays le plus peuplé d'Afrique et présente une croissance démographique élevée. La population éthiopienne est passée de 40 600 000 habitants en 1985 à 81 000 000 en 2008. Le niveau de vie de la population est l'un des plus bas au monde et la proportion de la population qui vit avec moins de 1 USD par jour est de 23 %. D'après la

dernière enquête démographique et sanitaire de 2005, la mortalité infantile est de 77 pour 1 000 et la mortalité des moins de 5 ans de 123 pour 1 000 naissances vivantes. Les sécheresses récurrentes, les inondations, les épidémies, les conflits internes et transfrontaliers sont autant d'entraves au développement général du pays. L'Éthiopie est une nation pauvre avec un indicateur du développement humain de 0,406 qui la classe à la 169^e place sur les 177 pays du monde¹. Même pendant les années normales, la sécurité alimentaire est très fragile et beaucoup de personnes sont extrêmement vulnérables, à tel point que le moindre choc pourrait placer un grand nombre d'habitants en état d'insécurité alimentaire aiguë et engendrer un besoin d'aide alimentaire. La majorité des personnes démunies vit dans la plus grande précarité et le moindre choc peut causer une catastrophe. Les situations de famine ont été récurrentes ces 30 dernières années et aucune solution à court terme n'est attendue.

L'année 2008 a débuté comme une année normale et les prévisions de production ont indiqué une augmentation de 7 % de la production *Meher*² par rapport à l'année 2007. Cependant, l'absence de pluie pendant la saison *Belg*³ dans les régions concernées et la pénurie de pâturages et d'eau dans les zones pastorales du pays ont provoqué une détérioration rapide de la situation en matière de sécurité alimentaire. Dans la Région des nations, nationalités et peuples du Sud (SNNPR), l'insuffisance de production des plantes sarclées a généré un énorme déficit alimentaire. En outre, la noctuelle de la betterave a occasionné d'énormes pertes de bétail dans le pays. Les pluies peu abondantes des mois de mars et mai 2008, associées aux facteurs chroniques que sont la croissance démographique élevée, la pauvreté, la faible gouvernance et les politiques de développement insuffisantes, n'ont fait qu'empirer la situation. La plupart des experts conviennent qu'il y a lieu de réviser le cadre de la politique agricole pour pouvoir répondre à la situation actuelle du pays, afin de contribuer à une production durable et donc à la croissance de l'approvisionnement alimentaire. En outre, d'après l'Agence centrale de la statistique d'Éthiopie, l'indice des prix à la consommation de l'ensemble des denrées alimentaires et ses composants ont connu une augmentation nette de 120 % entre décembre 2006 et septembre 2008 (en 22 mois). La Banque mondiale a estimé que le taux d'inflation en Éthiopie avait atteint 59,7 % en septembre 2008, soit le taux le plus élevé d'Afrique sub-saharienne (ASS), à l'exception du Zimbabwe. D'importants groupes de population se sont ainsi retrouvés quasiment privés d'accès à la nourriture. En outre, les prix du pétrole ont atteint un pic historique: essence (6 %), gazole (39 %), fuel (32 %) et kérosène (50 %), avant d'afficher une tendance à la baisse.

Au cours de l'année 2008, le gouvernement éthiopien et les partenaires humanitaires ont recensé les besoins humanitaires en avril, et les ont révisés deux fois (en juin et octobre). Le nombre de personnes nécessitant une aide alimentaire d'urgence a été estimé à 2 200 000 en avril, puis à 6 400 000 en octobre. Selon cette révision du 14 octobre 2008, le nombre de personnes nécessitant une aide alimentaire a été estimé à 6 400 000, en excluant les bénéficiaires du programme établissant un filet de sécurité pour une production minimale (PSNP). Le total des besoins en ressources pour couvrir la période de septembre à décembre 2008 s'élève à 425 662 304 USD, dont 265 666 710 USD, soit 62 %, de ressources manquantes. Il est indiqué dans le document que la plupart des régions touchées se situent dans la moitié orientale du pays, ce qui inclut les régions de Somali, l'est et le sud-est d'Oromia, l'est d'Amhara et l'essentiel de la région SNNPR. En outre, les poches des régions

¹ PNUD, Rapport sur le développement dans le monde 2007/2008 – la lutte contre le changement climatique: la solidarité humaine dans un monde divisé, 2007, New York.

² *Meher* est la longue saison des pluies dans la plupart des régions montagneuses d'Éthiopie, qui dure de la mi-juin à la mi-septembre. Les pluies qui tombent pendant cette période contribuent à 95 % de la production agricole annuelle du pays.

³ *Belg* est la courte saison des pluies dans la plupart des régions de plaine. Elle coïncide avec les périodes *Gul/Genna/Sugem* des plaines pastorales du pays.

de Tigré, de Benishangul Gumuz, d'Afar, de Gambella et de Harari sont également touchées. Il convient de noter que 5 700 000 autres personnes bénéficient des ressources provenant du PSNP. Selon l'UNICEF, la malnutrition est l'une des causes sous-jacentes de 50 % des décès des enfants de moins de cinq ans en Éthiopie. Il est également précisé que dans ce pays, 50 % des moins de cinq ans souffrent de malnutrition chronique.

Étant donné que l'Éthiopie est tributaire de l'agriculture pluviale et que le régime des pluies a été favorable durant la saison *Meher* 2008, les attentes au niveau de la hausse de la production étaient élevées. Toutefois, les pluies hors-saison qui sont tombées fin octobre et début novembre 2008 ont endommagé les cultures dans l'est et le centre des régions Oromia, Amhara, Tigré et SNNP, essentiellement dans des zones de plaine et de moyenne montagne à une période où la récolte était proche⁴. Cela assombriera encore les perspectives de production alimentaire et fera peser une menace sur la sécurité alimentaire pour 2009. D'après des estimations préliminaires, fondées sur la quantité et la répartition des précipitations ainsi que sur les rendements agricoles dans le pays, les ressources alimentaires disponibles en 2009 seront de 20 à 30 % moins importantes que lors d'une année normale. Les prévisions concernant la sécurité alimentaire à court terme sont peu encourageantes, eu égard aux faibles précipitations dans certaines régions du pays⁵, aux pluies hors-saison qui endommagent les cultures, aux inondations et à l'érosion des moyens de subsistance par les sécheresses successives. Plusieurs années seront nécessaires à l'Éthiopie pour récupérer totalement. L'augmentation des précipitations dans les plaines d'Oromia et les régions de Somali et d'Afar a contribué à l'amélioration des disponibilités en eau et en pâturage pour leurs habitants.

D'après les données disponibles, les zones du centre et du sud de la région de Somali et les plaines de l'est de la région d'Oromia couvrant Borena et Bale souffrent d'une pénurie critique en eau. En outre, dans le secteur du bétail, qui y est étroitement lié, des décès d'animaux ont été signalés dans la région de Somali, dans certaines zones de la région SNNPR (Omo sud), des zones de Bale, Guji et Borena dans la région d'Ormiya, certaines zones dans le nord de la région d'Afar et dans certaines parties de la région de Tigré. Étant donné que le bétail constitue un atout important pour les pasteurs ainsi que pour les agriculteurs sédentaires, les effets des pertes se font ressentir sur la durabilité à long terme des moyens de subsistance des populations.

Les inondations, épidémies et conflits internes sont courants en Éthiopie. En septembre 2008, les inondations ont touché 92 000 personnes et entraîné le déplacement de 36 000 d'entre elles⁶. Selon l'UNICEF, la couverture en matière d'eau et d'assainissement en Éthiopie est l'une des plus faibles au monde. Les ménages ayant accès à l'eau potable sont estimés à 31 % et ceux ayant accès à des installations sanitaires à 18 %. Les fréquentes épidémies de diarrhée liquide aiguë⁷ illustrent parfaitement l'insuffisance de l'accès à l'eau potable et les mauvaises pratiques sanitaires. L'épidémie de diarrhée liquide aiguë, qui connaît des phases d'affaiblissement suivies de phases de recrudescence, semble être devenue endémique dans le pays. Au 23 octobre 2008, 3 791 cas avaient été recensés et le taux de mortalité s'élevait à 0,6 %⁸. En fait, les chiffres présentés sont très inférieurs aux taux véritables, et ce type de sous-déclaration est une pratique courante dans le cas de la diarrhée liquide aiguë, pour des

⁴ OCHA, rapport sur la situation de la crise liée à la sécheresse / alimentaire en Éthiopie, 10 novembre 2008.

⁵ couvrant des régions telles que Hararge est/ouest et des parties de la zone Balé dans la région d'Oromia, du Tigré du sud dans la région de Tigré, du Wello nord/sud et du nord de la zone Shewa dans la région d'Amhara.

⁶ OMS, Action sanitaire en cas de crise, 2 octobre 2008.

⁷ La diarrhée liquide aiguë est techniquement l'équivalent du choléra, mais cette première expression est utilisée plus couramment en Éthiopie.

⁸ Ibidem.

raisons différentes des considérations humanitaires. Sur 47 *woredas* (districts), 56 cas de rougeole ont été signalés, alors qu'il y en a eu 7 539 en réalité.

La mission consultative du programme «faire reculer le paludisme» envoyée en Éthiopie en 2004 estime que le nombre de cas de paludisme se situe environ entre 4 et 5 000 000 par an. Le nombre de décès des suites du paludisme est de 70 000. Le paludisme est l'une des principales causes de morbidité et de mortalité en Éthiopie. Les trois quarts du territoire (en dessous de 2 000 mètres) sont considérés comme touchés par cette maladie et l'on estime que 68 % de la population y vit (soit plus de 46 millions de personnes). Malgré l'ampleur du paludisme dans le pays, l'utilisation de moustiquaires traitées est minime. Les informations concernant les chiffres de morbidité et de mortalité relatifs au paludisme ne sont pas fiables. Le système national de surveillance épidémiologique et les données épidémiologiques fournies par les indicateurs relatifs à la santé et aux domaines liés à la santé du ministère fédéral de la santé ne font état que de 693 cas de paludisme dans tout le pays pour la période 2006/2007⁹, ce qui est difficile à croire lorsque plus de 50 millions de personnes vivent dans des régions confrontées au paludisme endémique. Il est entendu que le nombre réel de personnes souffrant de paludisme est beaucoup plus élevé que ne l'indiquent les chiffres officiels.

D'après l'UNICEF, en Éthiopie, les principales causes de décès chez les enfants de moins de cinq ans sont la pneumonie (22 %), la diarrhée (17 %) et le paludisme (6 %). L'Éthiopie recourt beaucoup moins au traitement par thérapie de réhydratation orale que d'autres pays pauvres, ce qui explique en grande partie le taux élevé de mortalité due à la diarrhée.

Les conflits à propos des ressources sont fréquents dans le pays, et la situation ne fait qu'empirer en période de sécheresse. En 2008, différentes régions du pays ont connu de tels conflits à propos de ressources, en particulier en ce qui concerne l'utilisation des terres de pâturage et des sources d'eau. L'État régional de Somali connaît des conflits transfrontaliers, ethniques et liés aux ressources. Le conflit avec l'Érythrée n'a donné lieu à aucun règlement définitif et peut éclater à tout moment. L'intervention de l'Éthiopie en Somalie a accru la situation d'insécurité, non seulement sur le plan transfrontalier, mais également au sein même de l'État régional de Somali en Éthiopie.

Le gouvernement est sur le point d'envoyer des équipes d'évaluation collective dans les États régionaux, de manière à évaluer les défis humanitaires possibles qui s'annoncent pour l'année 2009, à estimer la part de la population qui serait touchée et à recenser les besoins du pays.

L'aide publique au développement (APD) allouée à l'Éthiopie représentait 17,3 %¹⁰ du PIB de 2005 et fait de l'Éthiopie l'un des pays les plus dépendants de l'aide internationale. En outre, la communauté internationale s'est efforcée de soutenir le développement durable dans le pays. Comme d'autres, la Commission européenne a soutenu l'Éthiopie et a affecté l'une des aides les plus conséquentes dans le cadre du 10^e Fonds européen de développement, avec une enveloppe A d'un total de 644 000 000 EUR et une enveloppe B de 55 230 000 EUR. La stratégie pays s'applique à la période allant de 2008 à 2013. En outre, l'Éthiopie bénéficie de 20 000 000 EUR au titre du mécanisme d'aide alimentaire au PSNP pour une durée de 24 mois et ce jusqu'en décembre 2010.

⁹ Ministère fédéral de la santé, indicateurs relatifs à la santé et aux domaines liés à la santé, 2006/2007.

¹⁰ PNUD, rapport sur le développement dans le monde 2007/2008 – la lutte contre le changement climatique: la solidarité humaine dans un monde divisé, 2007, New York.

En 2008, la DG ECHO¹¹ a apporté son soutien à l'Éthiopie en accordant 35 700 000 EUR d'aide alimentaire, 4 000 000 EUR au titre du programme général d'aide humanitaire et 5 800 000 EUR dans le cadre de la préparation à la sécheresse, pour un total de 45 600 000 EUR.

La DG ECHO veillera à coordonner étroitement ses actions avec la délégation de la Commission européenne en Éthiopie, afin de renforcer les synergies et d'éviter les doubles emplois, en particulier en ce qui concerne les interventions en matière de sécurité alimentaire et le programme de protection des services de base.

1.2. - Besoins identifiés:

Santé

Soins de santé primaires

Selon le ministère fédéral de la santé, la couverture sanitaire primaire s'élève à 86,7 % pour la période 2006/2007¹². Les maladies évitables et les carences alimentaires sont les causes principales du mauvais état de santé de la population éthiopienne, même au regard des normes de l'Afrique sub-saharienne. Entre 60 et 80 % des problèmes de santé dans le pays sont imputables aux maladies infectieuses et transmissibles. D'après l'Organisation mondiale de la santé (OMS), la couverture pour ce qui est du vaccin contre la rougeole et du DTP3 parmi les enfants âgés d'un an est de 71 % et 80 % respectivement. La même source indique que la proportion des naissances assistées par du personnel médical qualifié est de 6 %. La densité des médecins est de 0,03 pour 1 000 habitants, celle des infirmières de 0,21 pour 1 000 et des sages-femmes de 0,01 pour 1 000. Le taux d'utilisation des services de santé est de 0,32 pour 1 000 habitants.

La mortalité infantile dans le pays s'élève à 77/1 000 naissances vivantes. La mortalité maternelle est de 673 pour 100 000¹³ naissances vivantes. L'espérance de vie à la naissance est de 51,8¹⁴ ans.

Les dépenses en matière de santé par habitant se chiffrent à 21¹⁵ USD en 2004, calculées sur la base de la parité du pouvoir d'achat (c'est-à-dire environ 2,7 % du PIB).

Flambées épidémiques

Les principales raisons pour lesquelles les foyers d'épidémie apparaissent si aisément en Éthiopie sont le faible niveau d'accès à l'eau potable, les mauvaises pratiques sanitaires et hygiéniques ainsi que le faible taux de vaccination. Selon les chiffres de novembre 2008, un total de 3 791 cas de choléra et de 23 décès dus à cette maladie a été recensé au niveau national (soit un taux de mortalité de 0,6 %). En octobre 2008, plus de 60 cas de rougeole avaient été signalés, pour un total de 7 539 cas et 22 décès. En ce qui concerne la méningite,

¹¹ Direction générale de l'aide humanitaire (ECHO).

¹² Ministère fédéral de la santé – département de la planification et de la programmation, indicateurs relatifs à la santé et aux domaines liés à la santé, 2006/2007.

¹³ Ministère fédéral de la santé – département de la planification et de la programmation, indicateurs relatifs à la santé et aux domaines liés à la santé, 2006/2007.

¹⁴ PNUD, rapport sur le développement dans le monde 2007/2008 – la lutte contre le changement climatique: la solidarité humaine dans un monde divisé, 2007, New York.

¹⁵ PNUD, rapport sur le développement dans le monde 2007/2008 – la lutte contre le changement climatique: la solidarité humaine dans un monde divisé, 2007, New York.

612 cas et 18 décès ont été signalés. La méningite a atteint un seuil épidémique dans trois districts. En outre, d'autres maladies représentent une menace pour l'Éthiopie, comme la grippe aviaire, la fièvre de la vallée du Rift et le paludisme.

Nutrition

Le rapport préliminaire de la mission d'évaluation collective des zones *Belg* et pastorales indique que la sécurité alimentaire dans les régions de Somali, d'Afar, d'Amhara et de Tigré s'est détériorée de manière critique. Les nouvelles zones émergentes sous tension d'Amhara, de Menz Gera au nord de Showa ainsi que le nord et le sud de Wollo sont sérieusement touchées. L'insuffisance des cultures saisonnières et la diminution de la production animale en sont les principales causes. En juin 2008, la malnutrition infantile s'est aggravée: les chiffres indiquent un taux de malnutrition aiguë globale (MAG) de 19,5 % et un taux de malnutrition aiguë sévère (MAS) de 3,2 % dans la région SNNP, 12,8 % de MAG et 2,2 % de MAS dans la région d'Oromia et 23,4 % de MAG dans l'État régional de Somali. À Siraro Woreda, dans la zone Arsi Ouest de la région de l'Oromia, un taux de 34 % de MAG a été mesuré sur un total de 24 824 personnes dépistées. À Kachabira Woreda, dans la zone Kembata de la région SNNP, près de 66% des patients souffrant de MAS avaient le kwashiorkor. À Ropi et Sembete, 29 décès dans des centres de stabilisation ont été rapportés et le taux de mortalité s'est élevé à 4,9 %. La situation relative à la malnutrition s'est dégradée dans les zones de Welayita et de l'Omo-Sud dans la région de SNNP, d'Harari, de Dire Dawa et d'Hararghe Est dans la région d'Oromia. En 2008 en Éthiopie, les donateurs ont soutenu le traitement de plus de 150 000 enfants et le nombre de centres d'alimentation est passé de 200 à 1 250 depuis le début de la situation d'urgence. Des cas d'adultes souffrant de MAS ont été signalés, ce qui n'était plus arrivé depuis 2003.

Au titre de cette décision concernant l'aide alimentaire, une enveloppe de 10 000 000 EUR devrait être attribuée à l'Éthiopie. Cette somme sera utilisée dans une large mesure pour soutenir le programme ciblé d'alimentation d'appoint du programme alimentaire mondial (PAM), ainsi que les ONG humanitaires. En outre, des programmes d'aide nutritionnelle seront soutenus et entraîneront la création de programmes d'alimentation d'appoint en faveur des enfants souffrant de malnutrition modérée et de programmes de soins thérapeutiques basés sur la communauté (CTC) en faveur des enfants souffrant de malnutrition grave.

Aide alimentaire

En dépit des estimations positives concernant la production agricole en 2008, il semble que de graves erreurs de calcul soient à l'origine de ces estimations de hausse de la production, eu égard aux problèmes de déficit d'approvisionnement alimentaire qui ont suivi à travers le pays. La réserve nationale de céréales, dont le stock minimum était supposé être de 100 000 tonnes métriques, a été estimée en novembre à 47 900 tonnes métriques. En outre, le prix des produits alimentaires et non alimentaires a fait l'objet d'une augmentation sans précédent, suite aux turbulences des marchés mondiaux et locaux de cette année. Sur les principaux marchés, le prix de la farine blanche, du maïs blanc et du sorgho rouge a augmenté de manière nominale, respectivement de 99, 181 % et 197 % en l'espace de sept à huit mois. Une hausse nominale des prix de 104 à 137 % concernant différents types de teff a pu être observée pour la même période. D'importants groupes de population se sont ainsi retrouvés quasiment privés d'accès à la nourriture. Il s'agit là des facteurs principaux qui ont entraîné la détérioration rapide de la situation de la sécurité alimentaire au niveau des ménages.

Dans la plupart des régions du pays, la saison de production *Meher* 2008 a été favorable en termes de précipitations. Toutefois, dans d'autres régions, les pluies et le rendement des cultures ont été faibles et les perspectives de récolte n'indiquent pas d'amélioration de la situation. Les pluies hors-saison qui sont tombées fin octobre et début novembre 2008 ont endommagé les cultures dans l'est et le centre des régions Oromia, Amhara, Tigré et SNNP, essentiellement dans des zones de plaine et de moyenne montagne à une période où la récolte était proche¹⁶. Cela assombriera encore les perspectives de production alimentaire et fera peser une menace sur la sécurité alimentaire pour 2009. Le logiciel d'évaluation préliminaire et de protection des moyens de subsistance (*Livelihood Early Assessment & Protection – LEAP*)¹⁷ a prévu des pertes de rendement de 30 % dans la région de Tigré, dans certaines parties de la région Amhara et dans les régions Oromia. Le prix élevé des denrées alimentaires sur le marché mondial ne laisse aucun espoir de baisse à court terme du prix des produits alimentaires.

Bien que dans les zones pastorales du pays, les pluies tombées en octobre/novembre 2008 aient amélioré les disponibilités générales en eau et en pâturage, en particulier dans les régions de Somali et les plaines d'Oromia, les précipitations ont cessé 2 à 3 semaines plus tôt que la normale. Cela a réduit à néant l'espoir que des précipitations suffisantes puissent résoudre le problème en rendant l'eau et les pâturages disponibles. L'opération militaire menée dans l'Ogaden, le blocus commercial et l'espace humanitaire qui demeure extrêmement limité n'ont fait qu'accentuer la détérioration de la situation en matière de sécurité alimentaire dans la région de Somali.

Eau, assainissement et hygiène

Selon l'UNICEF, la faible couverture en matière d'eau et d'assainissement et l'attention limitée portée à l'hygiène en Éthiopie sont à l'origine de risques sanitaires élevés dans le pays. Ainsi, 80 % des maladies transmissibles seraient liés à l'eau et à l'assainissement. En outre, l'UNICEF indique que la faible augmentation de la couverture en matière d'eau et d'assainissement peut être imputée à l'insuffisance des infrastructures, au faible niveau des investissements et aux catastrophes naturelles et provoquées par l'homme. On estime que près de 47 millions de personnes n'ont pas accès à l'eau potable et que 61 millions de personnes ont

¹⁶ OCHA, rapport sur la situation de la crise liée à la sécheresse / alimentaire en Éthiopie, 10 novembre 2008.

¹⁷ FEWS NET, *Ethiopia Food Security Update*, octobre 2008.

besoin d'installations d'assainissement en meilleur état. La couverture en matière d'eau et d'assainissement en Éthiopie est l'une des plus faibles au monde.

Le choléra (diarrhée liquide aiguë) sévit désormais de façon endémique et cyclique. Aussi, c'est en continuant d'apporter des solutions d'urgence pour le traitement de l'eau et en diffusant sans tarder des messages clairs et directs faisant la promotion de l'hygiène que l'on contribuera à endiguer la propagation de cette maladie. Au niveau des communautés locales, il s'agira également de renforcer les systèmes de gestion et de maintenance.

Contenir les épidémies de choléra (diarrhée liquide aiguë) en Éthiopie représente un défi majeur, puisque cette maladie n'a pas été officiellement reconnue par le gouvernement. Cela a donné lieu à des difficultés pour mobiliser des ressources et pour planifier et mettre en œuvre des mesures coordonnées pour faire face au problème.

Cheptel

Au cours de l'année 2008, des pertes massives de bétail ont été signalées dans le SRS pour les zones de Gode, Afder, Korahe et Liben, entraînant un effondrement des actifs de production. Par ailleurs, des décès de bétail ont également été signalés dans les zones de Dire Dawa et Hararge est, à Teru Woreda dans la région Afar ainsi que dans les régions du Tigré et des plaines d'Oromia. La grave pénurie en eau a touché les cultures, les pâturages et le bétail. Des cas de plus en plus nombreux de maladies d'animaux liées à la sécheresse ont été signalés, qui touchaient en particulier le bétail affaibli.

Les récentes chutes de pluies devraient permettre d'améliorer l'état des pâturages dans les plaines d'Oromia (saison haggaya) et dans une grande partie de l'État régional de Somali (saison dyre). Certaines flambées épizootiques et infestations parasitaires qui touchent les animaux faibles dans les régions pastorales coïncident généralement avec une baisse des températures à l'arrivée de la saison des pluies. Ces flambées risquent de frapper le bétail et d'augmenter son taux de mortalité.

Aléas climatiques

Les aléas climatiques, en particulier la sécheresse et les inondations, sont des catastrophes et des facteurs de risque courants en Éthiopie. La durée du cycle de sécheresse s'est étendue et l'intervalle de temps qui s'écoule entre deux sécheresses successives diminue. Largement tributaire d'une agriculture de subsistance de nature pluviale et peu armée pour résister aux chocs, l'Éthiopie est devenue de plus en plus vulnérable aux chocs liés à la sécheresse. Plus de trois épisodes de sécheresse consécutifs se sont produits dans la région de Somali et dans les plaines d'Oromia et ont provoqué une diminution des actifs des ménages. Selon l'OMS, les inondations en 2008 ont touché environ 300 000 personnes, entraîné le déplacement de 120 000 d'entre elles et causé six décès dans les régions de Gambella, Somali et SNNP. Si les groupes de populations vulnérables sont à nouveau confrontés à des besoins humanitaires de grande ampleur, il conviendra de fournir rapidement des produits non alimentaires de base, des abris, de l'eau et une aide médicale aux communautés affectées.

Réfugiés et PDI

Le pays compte de nombreux réfugiés somaliens, érythréens et soudanais. À l'heure actuelle, l'Éthiopie accueille dans dix camps un total de 82 334 réfugiés, dont 75 720¹⁸ bénéficient d'une aide et d'une assistance de la part du HCR. En Éthiopie, le nombre de personnes déplacées à l'intérieur du pays (PDI) est difficile à déterminer. Toutefois, des cas de personnes déplacées du fait des conflits ont été signalés dans les régions de Somali et d'Oromia; les organisations humanitaires estiment que le nombre total de PDI se situerait entre 200 000 et 300 000¹⁹.

L'Éthiopie abrite l'un des plus grands camps de réfugiés du monde: le camp d'Itang situé dans l'ouest du pays. Entre le 31 mars 2006 et 2008, le HCR a contribué au rapatriement de 35 355 réfugiés soudanais (9 519 en 2009). Depuis 2005, le HCR a permis l'installation de 4 316 personnes de nationalités différentes dans un pays tiers.

Les défis majeurs rencontrés par les réfugiés sont les violences sexuelles et sexistes (VSS), la difficulté d'intégration au niveau local, les tensions et les conflits avec la communauté locale, l'exploitation du travail des enfants et la présence d'un grand nombre d'enfants non accompagnés et séparés de leur famille.

1.3. - Population visée et régions concernées:

Sur l'ensemble de la population touchée et la totalité du territoire, ce sont environ 600 000 personnes qui bénéficieront de la présente décision. La priorité ira aux zones marginalisées et sans ressources où les institutions gouvernementales et les autres agences humanitaires concernées ne sont pas en mesure de répondre aux besoins de la population. Les principales régions visées sont le SRS, l'Oromia (notamment le sud), le Gambella, l'Afar et la région SNNP.

1.4. - Évaluation des risques et contraintes éventuelles:

L'Éthiopie a traversé une vaste période de sécheresse qui a touché la production agricole dans les régions agricoles du pays. Elle a également fait face à une pénurie de pâturage qui a causé de grosses pertes de bétail, en particulier dans les régions de Somali, SNNP et des plaines d'Oromia, ainsi qu'à une grave pénurie en eau. Bien que la saison des pluies entre juin et septembre 2008 ait été normale, certains problèmes se posent comme les pluies hors saison qui ont eu des effets négatifs sur les récoltes en endommageant les cultures ou la mise en jachère des terres due au manque de semences et d'autres intrants agricoles. En outre, les pluies de mars et avril sont également primordiales pour garantir la sécurité alimentaire, en particulier dans la région SNNP et les zones de plaine du sud du pays.

En raison de la propagation du conflit dans l'Ogaden, l'État régional de Somali, et de l'opération militaire actuellement menée par les forces armées éthiopiennes, l'accès est devenu difficile pour les organismes humanitaires, y compris les agences des Nations unies, les ONG internationales et locales et la communauté des donateurs, et risque d'entraver la mise en œuvre des opérations humanitaires.

¹⁸ Haut-Commissaire des Nations unies pour le Bureau régional de liaison pour les réfugiés en Afrique, *Briefing Kit*, novembre 2008, Addis Ababa.

¹⁹ BCAH Bureau régional pour l'Afrique centrale et orientale, *Displaced Populations Report*, janvier – juin 2008, *ISSUE 3*.

Le gouvernement éthiopien donne l'autorisation d'accès à la région de Somali aux ONG internationales et locales, sans vérifier si ces dernières ont un accord opérationnel avec les autorités compétentes. L'accès peut être refusé à n'importe quel moment, comme cela a déjà été le cas par le passé, ce qui crée un environnement difficile qui gêne le travail des ONG.

Le gouvernement éthiopien a élaboré un projet de loi controversé concernant les organisations de la société civile (OSC), qui a été ratifié par le Conseil des ministres le 17 octobre 2008 et adopté par le Parlement le 6 janvier 2009. La loi concernant les OSC a été critiquée par les organisations militant pour les droits de l'homme aux niveaux interne et externe, les ONG locales et internationales, la communauté internationale et les donateurs. L'observatoire des droits de l'homme, en particulier, a publié une déclaration forte et a conclu que: «... le résultat escompté de cette loi serait la quasi-impossibilité pour toute organisation de la société civile de mettre en œuvre des travaux qui ne seraient pas approuvés par le gouvernement²⁰». La loi concernant les OSC met gravement en péril l'indépendance, la neutralité et les valeurs non discriminatoires des organisations de la société civile, dont font partie les ONG humanitaires internationales.

Insécurité

La situation de sécurité dans la Région Somali reste un défi. Les acteurs humanitaires, incluant les Agences de l'ONU, n'étaient pas capables d'opérer parce que le Gouvernement leur a souvent demandé d'interrompre leurs activités à cause des opérations militaires et des activités accrues du groupe d'opposition, particulièrement le Front National de Libération de l'Ogaden (FNLO).

Deux travailleurs humanitaires expatriés en opérant pour le programme de santé de MDM financé par ECHO ont été enlevés. Le sort de ces deux travailleurs sanitaires n'est pas encore connu.

En plus, tandis que l'Union des Tribunaux Islamiques en Somalie est en train de gagner du terrain et de renforcer ses positions, les attaques de plus en plus nombreuses contre les travailleurs humanitaires et les enlèvements en Somalie ont débordé en Ethiopie et perturbé la sécurité de la Région Somali, en affectant par conséquence la sécurité des travailleurs humanitaires. Les conséquences du retrait des forces de défense éthiopiennes de la Somalie, annoncé récemment et attendu à la fin de l'année 2008, doivent être suivies avec attention.

A Gambella, la situation reste précaire et le conflit entre les différentes communautés de la région n'est pas encore résolu. En 2003, un conflit amorcé par différents groupes ethniques a causé la mort violente de plus de 400 personnes Anuak et beaucoup de personnes ont fui vers le Soudan. En Oromia, des conflits sur les ressources ont eu lieu en 2008, spécialement dans les régions pastorales des low-lands et en Afar. (NB : Plus de détails sont donnés dans la Section 1.1 paragraphe 8).

En général, bien que la situation de sécurité dans le pays varie, une vigilance continue et un suivi pour la sécurité des travailleurs humanitaires sont considérés nécessaires.

²⁰ Observatoire des droits de l'homme, Analyse du projet de loi de l'Éthiopie concernant la société civile, mise à jour le 13 octobre 2008.

2 – Objectifs et composantes de l'intervention humanitaire proposée

2.1 – Objectif(s)

Objectif principal : limiter les pertes en vies humaines et préserver la dignité humaine face aux conflits, aux risques climatiques et aux risques de santé publique.

Objectif spécifique : soulager la souffrance humaine causée par les désastres naturels et/ou causées par l'homme en apportant l'assistance humanitaire dans les secteurs de la santé, de l'aide alimentaire et de l'eau et l'assainissement aux personnes les plus vulnérables de l'Ethiopie, incluant les réfugiés et les déplacés internes.

2.2. – Composantes

Conformément au mandat de la DG ECHO, l'attention ne se porte pas sur les problèmes chroniques et structureaux. En particulier dans des pays tel que l'Ethiopie, où les stratégies d'adaptation sont considérablement mises à l'épreuve et la vulnérabilité a énormément augmenté, une approche à multiples facettes en traitant des urgences humanitaires et liant les actions humanitaires aux programmes de développement à long terme doit être poursuivie. Subséquemment, cette décision spécifique porte sur les problématiques de la santé, l'aide alimentaire, de l'eau et l'assainissement, du bétail, des risques climatiques et des réfugiés/déplacés internes.

Cette décision sera de plus complétée par la décision d'Aide Alimentaire et coordonnée de manière complémentaire avec la Décision Régionale de la Sécheresse, qui devrait être étendue à toute l'année 2009. Plus de détails sont donnés ci-dessous.

- La décision d'aide alimentaire se concentrera sur la réponse à l'insécurité alimentaire à travers la fourniture de nourriture et une action nutritionnelle pour communautés touchées. Elle soutiendra aussi le relèvement précoce suite à des désastres, par la fourniture d'intrants agricoles. Il est prévu que la Décision d'Aide Alimentaire 2009 pour les pays de la Corne de l'Afrique s'élève à EUR 22 000 000.
- La décision régionale contre la sécheresse renforcera la résilience des communautés pastorales des régions sujettes à la sécheresse. En 2009, cette décision devrait s'élever à EUR 10 000 000.

La présente décision porte sur les éléments suivants :

Santé

- Réduire les taux de morbidité et mortalité entre les communautés touchées par le désastre en développant les capacités des services de santé existants et rendant disponible le service où il n'y a pas d'accès.
- Intégrer des interventions préventives aussi bien que curatives contre les menaces de santé publique identifiées.
- Répondre aux épidémies comme celles qui se sont souvent présentées, incluant par exemple le cholera, la méningite, la malaria.
- Atténuer les effets de la malnutrition sur la santé et le développement des enfants et des femmes enceintes et allaitantes.

Aide alimentaire

- Fournir une aide alimentaire à court terme voire une sécurité alimentaire aux personnes touchées par la pénurie d'alimentation à la suite des facteurs climatiques et des perturbations créées par l'homme, tels que le conflit.

Eau et Assainissement

- Aider à réduire l'effet de la mortalité liée à la diarrhée et la morbidité à travers un meilleur accès à l'eau potable et la promotion des pratiques d'assainissement et d'hygiène.

Appui général aux réfugiés et déplacés internes

- Fournir protection et assistance matérielle en faveur des réfugiés et des déplacés internes à cause du conflit et/ou des risques naturels.
- Soutenir le rapatriement volontaire des réfugiés et le retour des déplacés internes chez eux.

3. Durée prévue pour des Actions dans la Décision proposée :

La durée pour la mise en œuvre de cette Décision sera 15 mois. Les partenaires doivent souvent faire face, pour des raisons différentes, à des délais dans la mise en œuvre de leurs interventions. C'est pourquoi, même si dans la majorité des cas les opérations humanitaires financées par cette décision doivent être mises en œuvre dans une période de 12 mois, une décision avec une durée de vie plus longue garantira plus de flexibilité sur le plan de mise en œuvre des projets.

Les Actions Humanitaires financées par cette Décision doivent être mises en œuvre au cours de ladite période.

Les dépenses envisagées dans cette décision sont éligibles à partir du 1^{er} avril 2009.

Date de démarrage : 1^{er} avril 2009.

Si la mise en œuvre des Actions envisagées dans cette décision est suspendue pour cause de « force majeure » ou en raison de circonstances comparables, la période de suspension ne sera pas prise en considération dans le calcul de la durée des actions d'aide humanitaire.

Selon l'évolution de la situation sur le terrain, la Commission se réserve le droit de résilier les conventions signées avec les organisations humanitaires en charge de la mise en œuvre, lorsque la suspension des activités s'étend sur une période correspondante à plus d'un tiers du total de la durée prévue de l'Action. A cet égard la procédure prévue dans les conditions générales de la convention spécifique sera appliquée.

5 – Aperçu des contributions des donateurs

Donateurs en ETHIOPIE pendant les derniers 12 mois

1. EU Etats membres (*)		2. Commission Européenne		3. D'autres	
	EUR		EUR		EUR
				USA	478.230.000
Autriche	864.000	DG ECHO	36.500.000	Canada	29.320.000
Belgique	1.500.000	Autres services (**)	112.000.000	Fonds de Réponse Humanitaire	23.981.000
Bulgarie				Norvège	5.461.000
Chypres					
République tchèque	80.000				
Danemark	1.560.096				
Estonie					
Finlande	1.150.000				
France	2.191.622				
Allemagne	6.740.700				
Grèce	480.000				
Hongrie					
Irlande	1.849.460				
Italie	3.445.200				
Lettonie					
Lituanie					
Luxembourg	428.500				
Malta					
Pays-Bas	22.250.000				
Pologne					
Portugal					
Roumanie					
Slovaquie					
Slovénie					
Espagne					
Suède	7.587.776				
Royaume-Uni	46.650.725				
Sous total	96.778.079	Sous total	148.500.000	Sous total	536.992.000
		Total	782.270.079		

Daté : le 07 janvier 2009

(*)Source : DG ECHO reportage en 14 points pour les Etats Membres. <https://webgate.ec.europa.eu/hac>

(**)Prorata allocations de 10^{ème} Fond de Développement Européen (enveloppes A et B) pour la période 2007-2013

Les cases vides signifient ou qu'il n'y a pas d'informations ou pas de contributions.

6 – Montant de la décision et répartition par objectif spécifique

6.1 - Montant total de la décision: EUR 6.000.000

6.2. – Ventilation budgétaire par objectifs spécifiques

Objectif principal: <i>limiter les pertes en vie humaines et préserver la dignité humaine face aux conflits, aux risques climatiques et aux risques de santé publique.</i>				
Objectifs spécifiques	Montant alloué par objectif spécifique (EUR)	Zone géographique des opérations	Activités	Partenaires potentiels ²¹
Objectifs spécifique 1: soulager la souffrance humaine causée par les désastres naturels et/ou causées par l'homme en apportant l'assistance humanitaire dans les secteurs de la santé, de l'aide alimentaire et de l'eau et l'assainissement aux personnes les plus vulnérables de l'Ethiopie, incluant les réfugiés et les déplacés internes.	6.000.000	A l'échelle du pays, en concentrant sur Somali, Oromia particulièrement la partie du Sud, Tigray, Gambella, Afar, SNNP.	Santé, aide alimentaire, eau et assainissement, assistance aux déplacés internes.	- ACF - FRA - ADRA - DEU - CONCERN WORLDWIDE - IRL - DEUTSCHE WELTHUNGERHILFE- DEU - GOAL - IRL - ICRC-CICR - IFRC-FICR - INTERMON OXFAM - ES - IRC - UK - MDM - FRA - MERLIN - UK - MSF - BEL - MSF - CHE - MSF - ESP - MSF - NLD - OXFAM - UK - SAVE THE CHILDREN - UK - WORLD VISION - UK
TOTAL:	6.000.000			

²¹ ACTION CONTRE LA FAIM, (FR), ARTSEN ZONDER GRENZEN (NLD), Adventistische Entwicklungs- und Katastrophenhilfe e.V., COMITE INTERNATIONAL DE LA CROIX-ROUGE (CICR), CONCERN WORLDWIDE, (IRL), DEUTSCHE WELTHUNGERHILFE e.V., FEDERATION INTERNATIONALE DES SOCIETES DE LA CROIX-ROUGE ET DU CROISSANT ROUGE, GOAL, (IRL), INTERMON OXFAM, (E), International Rescue Committee UK, MEDECINS DU MONDE, MEDECINS SANS FRONTIERES - SUISSE (CH), MEDECINS SANS FRONTIERES BELGIQUE/ARTSEN ZONDER GRENZEN BELGIE(BEL), MEDICAL EMERGENCY RELIEF INTERNATIONAL (GBR), MEDICOS SIN FRONTERAS, (E), OXFAM (GB), THE SAVE THE CHILDREN FUND (GBR), WORLD VISION - UK

7 - Evaluation

En application de l'article 18 du Règlement (CE) No 1257/96 du Conseil du 20 juin 1996 concernant l'aide humanitaire, la Commission est appelée à « procéder régulièrement à des évaluations d'actions d'aide humanitaire financées par la Commission en vue d'établir si les objectifs visés par ces actions ont été atteints, et de fournir des lignes directrices pour améliorer l'efficacité des actions futures ». Ces évaluations sont structurées et organisées à partir de thèmes globaux et horizontaux faisant partie de la stratégie annuelle de la DG ECHO tels que les questions relatives aux enfants, la sécurité des travailleurs humanitaires, le respect des droits de l'homme, les questions de genre. Chaque année, un Programme d'évaluation indicatif est établi après un processus de consultation. Ce programme est flexible et peut être adapté pour y inclure des évaluations non prévues dans le programme initial, en réponse à des événements particuliers ou à des circonstances changeantes. De plus amples informations peuvent être obtenues sur :

http://ec.europa.eu/echo/policies/evaluation/introduction_en.htm.

8. Questions de gestion

Les opérations d'aide humanitaire financées par la Commission sont mises en œuvre par des ONG, des agences spécialisés des Etats-Membres et par les organisations de la croix rouge sur base d'un contrat cadre de partenariat (CCP) et par les agences des Nations Unies sur base de l'accord cadre CE /NU (FAFA) conformément à l'article 163 des modalités d'exécution du Règlement financier. Ces accords cadres définissent les critères établis pour l'attribution des contrats et des subventions en accord avec l'article 90 des modalités d'exécution et sont disponibles à l'adresse suivante : http://ec.europa.eu/echo/about/actors/partners_en.htm.

Pour les organisations internationales identifiées comme partenaires potentiels pour l'exécution de la Décision, les actions seront gérées en régime de cogestion.

Des subventions individuelles sont octroyées sur base des critères énumérées à l'article 7.2 du Règlement concernant l'aide humanitaire, tels que la capacité financière et technique, la disponibilité et l'expérience et les résultats des interventions antérieures.